

~~Renvoyons des poursuites du chef de~~ Pour ces motifs statuant contradictoirement
Vu les art. 7, 10, 12, 13, 17, 20, 21 du C.P. L.I., ~~vu l'article 192 du CP.L. II~~
vu les articles 92 et 132 CPP

Condamnons le nommé **BINYERERE** à 2 mois de SPP et une amende de 100 frs.
RWAMILERA à 2 mois de SPP et une amende de 100 frs.

Soit au total à **2 mois et 2 mois** jours de servitude pénale — à une
amende de F **cent et cent** ou en cas de non-paiement dans le
délai de **8 jours** jours à une S.P.S. de **5(cinq)** jours.

Condamnons ~~BIXIARI~~ **BINYERERE** et **RWAMILERA** par moitié aux frais du procès taxés à
(par moitié)
F : **quatre-vingts** et déclarons ceux-ci récupérables, à défaut de paiement dans le délai
de **8 jours** jours, par la voie de la contrainte par corps ; fixons la
durée de celle-ci à **3** jours.

Prononçons la confiscation de

Et statuant d'office sur les intérêts de la partie lésée, condamnons le prévenu

et
faute de s'exécuter dans le délai de déclarons ceux-ci récupérables
par la voie de la contrainte par corps et fixons la durée de celle-ci à jours.

Et attendu qu'il y a lieu de craindre que le condamné ne parvienne (les condamnés ne parviennent)
à se soustraire à l'exécution du présent jugement ordonnons son (leur) arrestation immédiate.

Calcul des frais :

intégrer au rch
P.V. Off. de P.J. F : **10**
Feuille d'audience F : **40**
Jugement F : **30**
Total : F : **80**



Ainsi jugé et prononcé en audience publique à **Ruhengeri**

Le **20 septembre 1961.-**
LE JUGE SUPPLEANT,
SPELTINX, G.L.

Attendu qu'il résulte des débats de l'audience que BINYERERE et RWAMILERA ont répandu de faux bruits;

- attendu que les deux prévenus nient les faits en disant qu'ils sont la victime de la haine des témoins;

- attendu que les témoins, de famille et de d'endroits différents, ~~appelés par Binyerere~~ disent qu'ils ont répandu ces faux bruits;

- attendu que le témoin Rwabutogo, appelé par Binyerere à sa décharge nie qu'il était avec lui avant que Binyerere a été appréhendé.

- attendu que les témoins appelés par Rwamilera à sa décharge sont en contradiction, entre eux et avec lui-même, et ~~et~~ que deux sont de sa proche famille.

- attendu que par les faux bruits portés par eux, ils ont porté à causer le trouble dans l'état en essayant de faire échouer une réunion d'information de grande importance pour la bonne marche des élections en alarmant les populations juste avant cette réunion.

- attendu que ces faux bruits auraient pu provoquer une réaction de de la masse contre des membres des partis minoritaires.-

- R.- Ils sont tous les deux opposés au Parmehutu, s'ils sont Rader ou Unar je ne le sais pas.
- Q.- Vous êtes certain que Rwamilera s'est enfui, une fois connu que c'était un faux bruit ?
- R.- J'ai entendu dire ça mais je ne suis pas sûr.
- Le vingtième jour du mois de septembre, comparait le nommé NTAHEZE, fils de MULINDANGABO (ev) et de Nyirashavu(+), muhutu des abasindi, âgé de $\pm$ 40 ans, originaire de Gahunga, commune Gahunga, territoire de Ruhengeri, y résidant, marié à Nyirakarere, père de 5 enfants, cultivateur, qui après avoir prêté le serment "Je jure de dire la vérité, rien que la vérité" répond comme suit à nos questions:
- Q.- Vous êtes arrivé avec Rwamilera à la réunion le 15.
- R.- Oui.
- Q.- A quelle heure ?
- R.- à Neuf heures.
- Q.- Vous êtes resté avec lui jusqu'à ce que je suis arrivé ?
- R.- Non, quand on a jeté le faux bruit, il est parti vers Musanzu et moi vers Gahunga pour aller voir.
- Q.- Comment avez-vous vu que Rwamilera partait ?
- R.- Je l'ai vu aller vers là.
- Q.- Vous êtes de sa famille ?
- R.- Non.
- Q.- Vous avez entendu que Rwamilera jetait le même faux bruit c.à.d. que les tutsi étaient venus massacrer les enfants ?
- R.- Non.
- Recomparait le nommé BINYERERE:
- Q.- Vous avez quelque chose à ajouter à votre défense ?
- R.- C'est de la haine qui les a poussés.
- Q.- Autant de témoins ?
- R.-.....
- Q.- Vous voulez que j'appelle en témoignage Rwamironko et Mutwarankwaya ?
- R.- Non.
- Recomparait le nommé RWAMILERA:
- Q.- Vous avez quitté la réunion ?
- R.- Oui, après qu'on a jeté le faux bruit pour aller voir chez moi.
- Q.- Avant-hier vous avez dit que vous n'êtes pas parti du lieu de réunion et les témoins et les témoins le disent aussi.
- R.- Je n'ai pas dit ça.
- Q.- Vous mentez. Vous n'avez rien d'autre à ajouter à votre défense ?
- R.- Mon grand-frère Mbonyubwa a une fois témoigné dans une affaire contre le témoin NZOGIROSHA et c'est pour ça qu'il me hait et veut ma porte maintenant.
- Q.- C'est pas NZOGIROSHA qui vous accuse mais NDEKEZI !
- R.- Ndekezi est son voisin.
- Q.- C'est pas vrai, l'un habite à Gatete et l'autre à G... !
- Q.- Vous voulez que j'appelle en témoignage Rwamironko et Mutwarankwaya ?
- R.- Non.-

Comparait le nommé NDEGEYA, fils de Rwakana(+) et de Nyirankiko(+) originaire de Rusenyi, commune Gahunga, territoire de Ruhengeri, y résidant, muhutu des abacyaba, âgé de 40 ans, marié à Nyiraruhungo, père de 1 enfant, cultivateur et le nommé KAZUBA, fils de Nyabirandi(+) et de Nyiransukiranya(ev) originaire et résidant à Kabaya, commune Gahunga, âgé de 43 ans, muhutu des abacyaba, marié à Nyirabweza, père de 7 enfants, cultivateur, qui après avoir prêté le serment "Je jure de dire la vérité et rien que la vérité" répond comme suit à nos questions:

Q.- Vous aussi entendu dire par Rwamilera ou Binyerere que des massacres avaient eu lieu ?

R.- Oui, mais pas par Rwamilera.

Comparait le nommé NDEKEZI, originaire de Gahunga, commune Gahunga, y résidant muhutu des abacyaba, âgé de 43 ans, marié à Nyarugendo, père de 7 enfants, cultivateur, qui après avoir prêté le serment "Je jure de dire la vérité, rien que la vérité" répond comme suit à nos questions:

Q.- Vous avez entendu que Rwamilera ou Binyerere ont parlé de massacres effectués par les watutsi ?

R.- Oui. De Rwamilera et de Binyerere.

Binyerere d'abord et quand il était parti, Rwamilera lui-aussi a dit qu'il avait vu lui-même les massacres.

Q.- D'autres ont entendu ces paroles de Rwamilera aussi ?

R.- Oui RWAMIRONKO et MURATANKWAYA.

Comparait ensuite Binyerere qui répond comme suit à nos questions:

Q.- Vous avouez avoir dit le 15 septembre dernier aux gens réunis à Gahunga que les watutsi étaient venus tuer enfants et vieux ?

R.- Non, ils complotent contre moi.

Q.- Pour quelle raison comploterait-on contre vous ?

R.- Par excitation du bourgmestre qui ne m'aime pas.

Q.- Vous niez aussi avoir quitté la réunion ?

R.- Non, J'ai suivi les autres quand ils ont crié entre eux que les watutsi étaient revenus. D'ailleurs RWABUTOGO est resté avec moi et peut confirmer que ce n'est pas moi qui ai excité les gens.

Comparait le nommé RWAMILERA qui répond comme suit à nos questions:

Q.- Vous avouez avoir propagé de faux bruits ce 15 septembre ?

R.- Non, je n'ai pas parlé de quoi que ce soit.

Q.- Pourquoi avez-vous quitté la réunion ?

R.- Je ne l'ai pas quitté. Demandez ça d'ailleurs à MWANGARI et SEBAZUNGU, fils de MAFENE, qui sont restés avec moi et souvent aussi que j'en ai rien dit.

Comparait le nommé RWABUTOGO, fils de GABINZIMA(ev) et de Kajangwe(ev) originaire de Maya, commune Gahunga, y résidant, muhutu des absindi, âgé de 29 ans, marié à Kamulenzi, père de 3 enfants, assesseur qui après avoir prêté le serment: Je jure de dire la vérité, rien que la vérité "répond comme suit à nos questions:

Q.- Vous avez vu Binyerere à la réunion ?

R.- Pas avant que les policiers l'aient arrêté.

Comparait le nommé MWANGARI, fils de "ajanja(+) et de Nyirabatware(+) originaire de Musanzu, commune Gahunga, y résidant, muhutu des absindi, âgé de 50 ans, marié à Nyiramarwene, père de 6 enfants, cultivateur qui après avoir prêté le serment "Je jure de dire toute la vérité, rien que la vérité" répond comme suit à nos questions:

Q.- Vous avez vu Rwamilera à la réunion du 15 ?

R.- J'y suis venu avec lui et suis resté avec lui jusqu'à la fin. Il n'a rien dit.

Q.- Vous êtes de sa famille ?

R.- Il est mon jeune frère.

Q.- Il n'a pas quitté la réunion ?

R.- Non.

Comparait le nommé SEBAZUNGU, fils de MAFENE(ev) et de Nyirakirwene(ev) originaire de Maya, commune Gahunga, muhutu des absindi, âgé de 35 ans, marié à Nyiramazuba, 2 enfants, cultivateur qui après avoir prêté le serment "Je jure de dire toute la vérité, rien que la vérité":

Q.- Vous avez vu Rwamilera à la réunion ?

R.- J'y suis arrivé avec lui, resté jusqu'au départ. Il n'a pas bougé quand on a jeté les faux bruits, il n'a rien dit.

Q.- Vous êtes de sa famille ?

R.- Je suis son beau-fils.

Q.- Il a quitté la réunion ?

R.- Non.

Recomparait BUKOKWE, bourgmestre

Q.- Pourquoi les deux inculpés avaient-ils jeté ce faux bruit ?

R.- Pour faire échouer la réunion.

Q.- Dans quel but voulaient-ils la faire échouer ?

originaire de Gatete, commune de Gahunga, territoire de Ruhengeri, y résidant âgé de 27 ans, muhutu des abagesera, marié à Ntirikwendera, père de 4 enfants cultivateur, qui après avoir prêté serment "Je jure de dire toute la vérité, rien que la vérité" répond comme suit à nos questions:

Q.- Avez-vous entendu ces propos dont le bourgmestre parle de la bouche de BINYERERE et RWAMILERA même ?

R.- Pas de Rwamilera mais bien de Binyerere.

Comparait le nommé SEBAZUNGU, fils de Myenge(+) et de Ayinkamiye(ev) originaire de Gahunga, commune Gahunga, y résidant, âgé de 30 ans, muhutu des abacyaba, marié à Nyirabyatsi, père d'un enfant qui après avoir prêté le serment "Je jure de dire toute la vérité, rien que la vérité" répond comme suit à nos questions:

Q.- Vous avez aussi entendu, du proférer ces paroles par Binyerere ou par Rwamilera ?

R.- Par Binyerere seulement. Avec SERUCATO et BUGULI, je l'ai suivi alors. En chemin, il a encore ajouté qu'il a vu tuer de ses propres yeux la mère de WUHICIRO. Une fois qu'on a vu qu'il avait menti, nous l'avons amené à la réunion.

Q.- Il n'avait pas peur, qu'au moment que vous alliez constater qu'il avait menti, vous pourriez le prendre à partie ?

R.- Il faisait semblant d'abord et ensuite on a empêché qu'il s'enfuit.

Comparait le nommé SERUCATO, fils de NTAHORUTABA(ev) et de Nyirandugu(+) originaire de Kabaya, commune Gahunga, territoire Ruhengeri, y résidant muhutu des abacyaba, âgé de 22 ans, marié à Ntawurucurundi, père de un enfant, cultivateur;

et BIGULI fils de Kidabari(+) et de Kagorore(ev) originaire de Kabaya, commune Gahunga, y résidant, âgé de 32 ans, muhutu des abacyaba, cultivateur, célibataire qui après avoir prêté le serment "Je jure de dire la vérité, rien que la vérité" répond comme suit:

Q.- Vous affirmez les dires de SEBAZUNGU ?

R.- (des deux) Oui.

Q.- Vous n'avez pas approuvé Rwamilera ?

R.- Non.

Comparait le nommé KAGONGO, fils de Bahaya(+) et de "shakabatenda(+) originaire de Bihanga, commune Gahunga, territoire Ruhengeri, résidant à KAMANGA, commune de Gahunga, territoire Ruhengeri, âgé de 58 ans, muhutu des abacyaba, marié à Kambibi père de 8 enfants, cultivateur, qui après avoir prêté le serment "Je jure de dire la vérité, rien que la vérité" répond comme suit à nos questions:

Q.- Vous aussi avez entendu les propos de Binyerere ?

R.- Oui, à l'endroit de la réunion.

Q.- Pas de Rwamilera ?

R.- Non.

Feuille d'audience et de jugement

Nous soussigné SPELTINX Guillaume, Lucien, Juge de Police Suppléant
siégeant comme juge de police en séance publique à Ruhengeri

le 18 septembre 1961 et le 20 septembre 1961

en cause/du (des) nommé BINYERERE, Bunoch, fils de NWANGARI (ev) et de NYIRAMAGWENE (ev)
originaire de Musanzu, commune Gahunga, territoire Ruhengeri, y résidant, muhutu
des abasindi âgé de 22 ans, marié à Nyiramosha, père de 2 enfants, cultivateur
, suivant des cours d'adultes à une mission adventiste, sans antécédents connus
RWAMILERA, Nathanaél, fils de Majanja (+) et de Nyirabatware (+) né à Musanzu
commune Gahunga, territoire Ruhengeri, y résidant, âgé de 28 ans, muhutu des
abasindi, marié à Nyirandibandi, père de 6 enfants, cultivateur, sans antécédents
connus.

prévenu de : avoir, à la commune de Gahunga, territoire de Ruhengeri, le 15 septem-
bre 1961, lors d'une réunion d'information électorale porté le trouble dans
l'état et alarmé la population en répandant sciemment le faux bruit que les
watutsi étaient venus massacrer les enfants et les vieux restés à la maison,
faits prévus et punis par l'article 192 C.P.L.II

Vu la comparution volontaire/du (des) prévenu/lequel (lesquels) se trouve (nt) en état d'arrestation
préventive depuis le 15 septembre pour BINYERERE et le 18 septembre pour RWAMILERA
x Comparait le Bourgmestre de GAHUNGA, BUKOKWE, Silas, fils de Rugemanshuro (+)
et de Nyiranteko (+) originaire de Gahunga, Commune Gahunga, Territoire de Ruhengeri
y résidant, âgé de 38 ans, muhutu des abalihira, marié à Nyirampabandi (ev), père
de 2 enfants, qui après avoir prêté le serment: "Je jure de dire toute la vérité
rien que la vérité" fait la déposition suivante:

~~x Comparait~~ Le 15 de ce mois vous êtes venu tenir une réunion d'information
dans notre commune. Vers midi, quand vous n'étiez pas encore arrivé, Binyerere
et Rwamilera ont raconté aux gens que les watutsi réfugiés au Congo avaient
passé la frontière à Kinigi et vers le Bukamba et avaient déjà massacré
enfants et vieux restés à la maison. Une grande partie de gens est alors rentrée
chez eux, ont vu qu'il n'en était rien, se sont emparait de Binyerere et l'ont
conduit à l'endroit de la réunion où mes policiers l'ont pris en charge.
Rwamilera, lui, s'était enfui.-

Comparait le nommé NZOGOROSHYA, fils de Kalihejuru (+) et de Nyirabuhivu (+)